|  |  |
| --- | --- |
| DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE |  |
| **COMMUNE DE LES BAROCHES****54150 LES BAROCHES** | **(22 Décembre 2022 )****Compte Rendu du Conseil**  |
|  |  |
|  | L’an deux mil vingt deux, le 22 Décembre à 18H00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni sous la présidence de Madame Christine BAUCHEZ, maire  |
| Convocation le 16 Décembre 2022Affichage le 19Décembre 2022Présents 8/10Représentés : 212 délibérations votées :Annexées numérotées2212- 01 à 2212- 12 |  |
|  | 1/ Bâtiment « ancienne école de Génaville : fixation des conditions de vente : vente aux enchères ou vente de gré à gré/ citerne à gaz/ abris de bus :Après discussion, le Conseil décide de proposer l’immeuble en priorité aux habitants de la Commune ; une information sera diffusée et les acquéreurs potentiels sont invités à déposer leurs offres en Mairie .Ces offres seront examinées lors d’un prochain conseil municipal .Vote : 1 abstention ( C BAUCHEZ ) 1 Contre ( P PASQUER par procuration )Votes favorables 8 2/ Clocher de l’Eglise de GENAVILLE : travaux à engager * Devis de nettoyage
* Devis de réparation des cloches ( qui ne sonnent plus le glas )

Point ajourné, le devis de nettoyage du clocher est excessif ; Messieurs DANTONNEL et GENCO vont faire une visite du clocher pour évaluer les travaux urgents 3 / Façades de l’Eglise de LES BAROCHES : examen des devis /inscription du projet au PTRTE/ demande de subvention DETR 2023 et travaux d’urgence du cimetière autour de l’Eglise Après examen des deux devis reçus, le Conseil décide de retenir le devis établi par l’Entreprise SR Ravalements Façades de Ste Marie aux Chenes pour un montant TTC de 96 444 € ( soit 80 370 € HT ) pour la rénovation de la façade et des pignons de l’Eglise de LES BAROCHES , autorise le maire à solliciter une subvention DETR pour ces travaux et arrête le plan de financement de l’opération comme suit : Cout global des travaux HT : 80 370 €Subvention DETR 2023 30 % soit 24 111 €Autofinancement : 56 259 €( + TVA 16 074 € ) Le devis de la société MTP de MANCIEULLES pour le retrait des monuments funéraires effondrés et dangereux est retenu au prix TTC de 3 730,56 € ( soit 3 108 ,80 € HT ) .Votes favorables 10/10 4 / Abris de Bus à GENAVILLE suite à décision de vente de l’immeuble et de l’emprise foncière sur lequel il est construit : devis pour un nouvel abri et demande de subvention au ST2BAprès examen des différents devis reçus, le Conseil retient le devis de l’entreprise MTP de MNACIEULLES pour un abri bus en verre au prix TTC de 6 775 € ( soit 5 645,90 € ) , autorise le maire à solliciter une subvention auprès du syndicat ST2B de BRIEY et arrête le plan de financement du projet comme suit :Cout de l’opération HT 5 645,90 €Subvention ST2B 80 % plafonnée à 3500 €Autofinancement : 2 145,90 € ( + TVA 1 129,18 € )Votes favorables 10/10 5/Fixation du prix du repas des anciens pris en charge par la Commune ( 35 € )L’Association AFR a sollicité des Communes le paiement du repas des Anciens à son prix coûtant soit 35 € afin de ne plus obérer les finances de l’Association ; il est donc proposé de fixer à 35 € le repas par personne le repas de l’année 2022 .Votes favorables 10/10 6/ Fixation du montant du bon cadeau aux nouveaux nés : maintien à 30 € par enfantVotes favorables 10/10 7 /Adhésion à la MMD54 ( indispensable à la délivrance de la clé de signature électronique ) et signature d’une convention de prêt d’action signée avec le département.Votes favorables 10/10 8 / proposition des coupes de l’exercice 2023 par ONF .Point ajourné en l’absence de Mr PASQUER.9 / point sur le coût de l’électricité pour la Commune et les mesures de délestage.Mr GENCO va étudier les propositions de tarifs pour les abonnements concernant les bâtiments et l’Eclairage Public ; ce point sera revu lors d’un prochain conseil . 10/Désignation d’un correspondant Incendie et Secours .Mr Etienne LOUYOT, Conseiller Municipal est désigné .Votes favorables 10/10 11/ délibération sur la restitution de la compétence Urbanisme Droits des Sols par OLC à compter du 1er janvier 2023 .Le Conseil prend acte de la restitution de la compétence Urbanisme Droits des Sols par OLC à compter du 1er janvier 2023 et du montant de l’attribution de Compensation qui lui sera versée de 2 173,55 €  Votes favorables 10/10 12 / Renouvellement du contrat de travail du Secrétaire de MairieLe Conseil décide de renouveler le contrats de travail à temps partiel ( 8H par semaine soit 4 Heures le lundi de 8H à 12 H et 4 Heures le jeudi de 8H à 12 H indice 478-415 ) de Mr Alexandre VERET soit un CDD de 3 ans à partir du 1er janvier 2023 Votes favorables 10/10 13/Chemin de l’Etang : lettre reçue de Mr LELIEVRE / projet de travaux et inscription au PTRTE.Des devis vont être sollicités et le projet inscrit au PTRTEVotes favorables 10/10 14/ Projet de Chemin Pédestre : point sur subvention et planning /autorisation au maire de signer la convention de mise à disposition du terrain avec le département .La subvention de la région de 70 % serait accordée selon courriels des services de la région Lorraine  ; dans l’attente de la notification officielle, le Conseil autorise le Maire à signer les contrats de mise à disposition avec le Département du terrain nécessaire à la réalisation du projet Votes favorables 10/10 15/ remplacement du Tobbogan non conforme / retrait du jeu existant / examen des devis / demande de subvention Le tobbogan qui ne répond plus aux norms de sécurité sera retiré Point ajourné, les devis proposés représentent un montant trop élevé .16/ Vote sur le montant des attributions de Compensation définitives 2022 et provisoires 2023 versées par OLC – Vote sur le montant du FPIC pour l’année 2022.Le Conseil accepte le montant de 40 091,50 € au titre des attributions de Compensation définitives de l’année 202242 265,05 € au titre des attributions de compensation provisoires de l’année 2023 .9 013 au titre du FPIC reversé par OLC pour l’année 2022 ( après répartition selon les règles de Droit Commun ) Votes favorables 10/10 Ainsi voté le 22 Décembre 2022 Le Maire Christine BAUCHEZ  Le Secrétaire Andrée PRINGAULT |
|  |  |